

## FICHE 2 : L'ÉGALITÉ

Cette fiche présente quelques définitions du concept d'égalité développées par des féministes. Il est à noter que toutes les définitions sont empreintes d'une conception du monde et, à ce titre, aucune d'entre elles n'est objective. Dans le cas qui nous concerne, les définitions différeront selon ce que les féministes identifieront comme causes des inégalités entre les femmes et les hommes. Les perspectives féministes présentées dans cette fiche ne sont pas exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des courants existants.

### L'égalité selon le féminisme égalitariste

---

L'atteinte d'un statut d'égalité des femmes vis-à-vis des hommes est portée par les féministes depuis le milieu du XIXe siècle<sup>1</sup>. Ce sont d'abord les féministes égalitaristes — aussi appelées les féministes libérales égalitaires — qui ont mis de l'avant cette revendication en pensant l'égalité de la façon suivante :

« Les féministes libérales égalitaires ont donc réclamé pour les femmes, depuis plus d'un siècle, l'égalité des droits avec les hommes : égalité de l'accès à l'éducation; égalité dans le champ du travail, en matière d'occupations et de salaires; égalité dans le champ des lois : des lois civiles (capacité juridique pleine et entière), des lois criminelles (rappel de toutes mesures discriminatoires) et égalité politique (comme, par exemple, le droit de vote). L'égalité complète permettrait aux femmes de participer pleinement à la société, sur un pied d'égalité avec les hommes. »<sup>2</sup>

Selon cette perspective, les inégalités entre les sexes se traduisent concrètement par des discriminations envers les femmes. L'élimination de ces discriminations et l'atteinte de l'égalité passent par l'acquisition de droits juridiques et sociaux pour les femmes de façon à ce qu'elles puissent participer pleinement à la vie publique et ainsi jouer leur rôle de citoyennes. Cette conception s'inspire d'une vision libérale des droits qui se traduit, entre autres, par la protection des libertés individuelles. Cette conception des droits se retrouve également dans l'esprit des Chartes canadienne et québécoise de droits et libertés (cf. l'encadré qui suit).

Égalité = droits = accession à la citoyenneté individuelle

La **Charte des droits et libertés de la personne du Québec** établit un lien étroit entre égalité et discrimination interdite :

« Le droit à l'égalité

La protection contre la discrimination

Toute personne au Québec a droit d'être traitée en pleine égalité et, par conséquent, à la protection contre la **discrimination interdite**<sup>3</sup> dans l'exercice de l'ensemble des droits et libertés affirmés par la Charte (*voir page 8, 9, 100, 11, 15 et 16*).

Il y a discrimination interdite lorsqu'un individu ou une organisation se base sur une ? caractéristique personnelle ? de quelqu'un pour lui refuser, par exemple, un emploi, un logement, l'accès à un lieu public ou l'exercice d'un autre droit reconnu par la Charte.

Pour être interdite, la discrimination ne doit pas obligatoirement être directe. Elle peut aussi découler d'une règle apparemment neutre, applicable à tous, mais qui a des effets préjudiciables sur une personne à cause d'une ? caractéristique personnelle ? définie comme motif de discrimination.

L'article 10 de la Charte énumère les caractéristiques personnelles qui constituent les motifs de **discrimination interdite**. Il s'agit de la *race*, de la *couleur*, du *sexe*, de la *grossesse*, de l'*orientation sexuelle*, de l'*état civil*, de l'*âge* sauf dans la mesure prévue par la loi, de la *religion*, des *convictions politiques*, de la *langue*, de l'*origine ethnique ou nationale*, de la *condition sociale*, du *handicap* ou d'un *moyen pour pallier un handicap*. »<sup>4</sup>

Le **Conseil de l'Europe** porte une conception de l'égalité qui s'apparente à cette vision féministe libérale égalitaire :

« On entend par égalité l'égle visibilité, autonomie, responsabilité et participation des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Le concept d'égalité entre les sexes, hors toute référence aux différences liées au sexe, s'oppose simplement au concept d'inégalité entre les sexes, c'est-à-dire aux disparités des conditions de vie des hommes et des femmes. Il soutient le principe d'une participation totale des femmes et des hommes à la vie en société. »<sup>5</sup>

Toujours selon la perspective féministe égalitariste, les rôles sociaux traditionnels dévolus aux femmes et aux hommes constituent la cause des inégalités subies par les femmes. L'atteinte de l'égalité entre les sexes passe donc par la transformation des rôles sociaux en s'attaquant aux mentalités, aux valeurs et aux stéréotypes sexuels qui définissent le masculin et le féminin.

## L'égalité selon le féminisme radical

---

Le féminisme radical, qui a émergé au début des années 1970 dans la foulée des mouvements de gauche, souscrit également à l'obtention d'une égalité de droit et de fait entre pour les femmes. Ce qui le distingue du féminisme égalitariste c'est l'explication qu'il donne aux inégalités entre les sexes. Selon cette perspective, ces inégalités sont le fait d'un système et non seulement d'une discrimination. Ce système organise l'ensemble de la société (la famille, le travail, l'éducation, la santé, la sexualité, etc.) à partir d'une division et d'une hiérarchie entre les femmes et les hommes : c'est le système patriarcal ou le patriarcat. Selon les féministes radicales, le patriarcat traverse toutes les sociétés, toutes les races et toutes les classes sociales.

Pour les féministes radicales, la discrimination envers les femmes est **systemique**, c'est-à-dire qu'elle est le fruit d'un système et non seulement de mentalités ou de valeurs sexistes. Elles mettront donc de l'avant le concept de discrimination systemique<sup>6</sup> que nous verrons à la fiche 4. Aussi, selon les féministes radicales, les inégalités entre les femmes et les hommes doivent être combattues à la racine (d'où le terme radical), c'est-à-dire en s'attaquant au patriarcat lui-même :

« La cause profonde de l'inégalité hommes-femmes n'est donc pas à chercher du côté des lois injustes, des mentalités arriérées ou du système économique. C'est le patriarcat qui explique la domination des femmes par les hommes, ce pouvoir de l'ensemble des hommes sur l'ensemble des femmes.

Autre conviction commune de ce courant éclaté qu'est le féminisme radical : bien que le patriarcat se manifeste dans toutes les sphères de la société, à tous les échelons, politique, économique, juridique, militaire, tout comme dans les représentations sociales, son expression première réside dans la mainmise de la classe des hommes sur le corps des femmes, notamment la mainmise sur la maternité et la sexualité. Et c'est là la grande nouveauté, la « grande rupture » qui est opérée par rapport aux systèmes d'explication antérieurs de l'inégalité hommes-femmes : *le pouvoir des hommes sur les femmes est un problème central dans toutes les sociétés*<sup>7</sup>. »<sup>8</sup>

Les féministes radicales utilisent tout un nouveau langage pour parler des inégalités envers les femmes. Elles évoquent la domination, l'exploitation, l'oppression et l'appropriation des femmes par les hommes.

Inégalité = hiérarchie = domination = exploitation  
oppression = appropriation des femmes par les hommes

En schématisant énormément, on peut dire que les féministes radicales sont à l'origine d'une multitude d'actions orientées autour de deux grands thèmes : la réappropriation par les femmes du contrôle de leur propre corps<sup>9</sup> qui se traduit par des actions contre toutes les formes de violence, que ce soit la violence conjugale, le viol, l'inceste, etc., la réappropriation de la sexualité, tant hétérosexuelle que lesbienne, l'autosanté, le droit à l'avortement, etc.; et à l'élimination de la discrimination systémique dans le milieu du travail salarié qui se traduit par les programmes d'accès à l'égalité et l'équité salariale.

Dans les textes québécois consultés, nous n'avons pas trouvé de définition de l'égalité soutenue par les féministes radicales. Par contre, la revue française *Nouvelles questions féministes*, qui s'affiche comme une revue féministe radicale matérialiste, définit l'égalité en ces termes :

« Dans la plate-forme de *Nouvelles questions féministes* publiée désormais à la fin de chaque numéro, le comité de rédaction souligne que la revue s'inscrit dans une perspective féministe anti-essentialiste, matérialiste et radicale. Partant de cette orientation politique et théorique, comment concevons-nous l'égalité<sup>10</sup>, ce principe qui semble avoir acquis une telle légitimité sociale que tout le monde s'y réfère? Dans notre optique, l'égalité est un projet politique fondé sur l'idée que les « femmes » et les « hommes » ne sont pas des groupes naturels mais des classes de sexe produites par des rapports de pouvoir organisés en système. Le projet égalitaire consiste donc à favoriser un dépassement des frontières catégorielles dans lesquelles le système de genre nous enferme, à lutter contre l'exploitation et l'oppression d'un groupe par un autre, et à abolir les hiérarchies sociales. Autrement dit, il vise l'abolition du patriarcat, mais aussi des autres systèmes de domination (classe, race, hétéronormativité) qui produisent des inégalités sociales. »<sup>11</sup>

## L'égalité selon le féminisme de la pluralité ou le féminisme solidaire

---

Au cours des années 1970, des féministes issues de groupes de femmes « minorisées » — notamment les lesbiennes, les femmes noires et de différentes origines culturelles — ont questionné les inégalités au sein même du groupe des femmes. Ces féministes, entre autres, le « Black Feminism » et les lesbiennes féministes<sup>12</sup>, ont fait valoir que d'autres oppressions marquaient aussi leur vie, que ce soit le racisme, l'hétérosexisme<sup>13</sup>, etc.

Ces féministes ont mis au jour deux éléments : d'une part, le groupe des femmes est lui aussi traversé par des inégalités de classe, de race, de sexualité, etc., qui font en sorte que toutes les femmes ne sont pas égales entre elles; et, d'autre part, le féminisme majoritaire représente essentiellement les revendications des femmes blanches, hétérosexuelles, de classe moyenne, etc.

Ces féministes proposent donc de produire des analyses et de développer des revendications qui tiennent compte des diverses oppressions de classe, de race, de sexe, de sexualité, etc. Anick Druelle parle d'une analyse multisectionnelle, c'est-à-dire « une analyse qui prenne en compte l'interaction et l'intersection entre divers rapports sociaux de sexe, de classe, d'ethnie, de génération, d'état de santé et de sexualités et les rapports de pouvoir internationaux entre divers États et ensemble régionaux dans le contexte de la mondialisation capitaliste. »<sup>14</sup>

Ce sera davantage au cours des années 1990 que le mouvement féministe québécois inclura des revendications qui tiennent compte de la diversité des réalités des femmes :

« Le mouvement des femmes sera interpellé notamment par les femmes autochtones, de même que par les femmes lesbiennes, les travailleuses du sexe, les femmes pauvres. [...] Cependant, même si des travailleuses du sexe, des femmes lesbiennes, des femmes jeunes sont désormais associées à l'action de la Fédération des femmes du Québec, il reste que peu de groupes de femmes issues des communautés culturelles en font partie, et les femmes autochtones du Québec n'en sont toujours pas membres en 2000, tout comme les femmes handicapées (David 2001).

En 1992, alors que le débat constitutionnel bat son plein, la Fédération des femmes du Québec lance un appel à l'ensemble du mouvement afin de définir un projet de société féministe, une société « démocratique, équitable, pacifique, égalitaire, non violente, pluraliste, saine et responsable de son avenir. Une société où le développement économique et social est synchronisé ». Ce sera l'événement *Pour un Québec féminin pluriel*, qui touchera un demi-million de femmes dans sa démarche. »<sup>15</sup>

<sup>1</sup> Dumont, Micheline et Louise Toupin. 2003. *La pensée féministe au Québec. Anthologie [1900-1985]*. Montréal : les éditions du remue-ménage, p. 37.

<sup>2</sup> Toupin, Louise. 1997. « Les courants de pensée féministe ». In *Qu'est-ce que le féminisme?. Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années*. CDEACF et Relais-femmes : Montréal, p. 7.

<sup>3</sup> Souligné dans le document.

<sup>4</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 1997. *La Charte des droits et libertés de la personne du Québec...en résumé*. p. 12

<sup>5</sup> Conseil de l'Europe. 1998. *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité*. Strasbourg, p. 11. Cité dans l'ouvrage : Kurtzman, Lyne et Micheline de Sève (dir.). *L'analyse différenciée selon les sexes. Approches gouvernementales et paragouvernementales. Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes*. Montréal : ARIR et Relais-femmes, p. 195.

<sup>6</sup> Dumont et Toupin. 2003. Op. cit., p. 32.; Toupin. 1997. Op. cit., p. 8-9.

<sup>7</sup> Souligné dans le document.

<sup>8</sup> Dumont et Toupin. 2003. Op. cit., p. 456.; Toupin. 1997. Op. cit., p. 11.

<sup>9</sup> Toupin. 1997. Op. cit., p. 12.

<sup>10</sup> Souligné dans le document.

<sup>11</sup> Roux, Patricia et al. 2003. « Détournements et retournements du principe d'égalité », *Nouvelles questions féministes. Revue internationale francophone*, vol. 22, no. 3, p. 4.

<sup>12</sup> Les lesbiennes féministes présentent plusieurs perspectives, que ce soit une perspective libérale, marxiste, radicale ou matérialiste. Il faut donc comprendre le terme « lesbiennes féministes » comme un terme générique qui met l'accent sur « l'hétérosexualité comme modèle d'organisation des relations entre les humains » (Toupin, 1997 : 21).

<sup>13</sup> Certaines parleront également d'hétéropatriarcat ou du système hétérosexuel.

<sup>14</sup> Druelle, Anick. À paraître. "Mondialisation des réseaux en faveur des droits des lesbiennes et autres solidarités : Notes de recherche pour des analyses et des politiques multisectionnelles" dans *Féminisme, recherche et mondialisation. Les cahiers de recherche du GREMF*, sous la dir. de Pierrette Bouchard et Lucie Gélinau. Québec.

<sup>15</sup> Dumont et Toupin. 2003. Op. cit., p. 726.